

actuel des finances du pays. J'admets bien cependant que ces \$23,969,720 dus par la Roumanie et ces 8 millions, dus par la Grèce, sans compter l'intérêt impayé de \$4,000,162 doivent figurer dans nos livres.

Il y a, monsieur l'Orateur, un autre sujet qui tient au cœur de tous ceux qui s'occupent des affaires publiques et dont on parlera beaucoup durant les prochaines élections, je veux dire l'impôt. Remontant vers le passé lointain, avant Jésus-Christ, je me demande justement si la bonne Bible ne nous enseignerait pas quelque leçon en matière d'impôt, et de la proportion que le contribuable peut supporter.

En 1922, la population canadienne comptant 8,788,483 habitants, a versé \$561,460,037 en taxes. Cette somme renversante se décompose ainsi :

Taxes municipales... ..	\$178,664,291
Taxes provinciales... ..	47,342,405
Taxes fédérales... ..	335,453,341
Total... ..	\$561,460,037

Cette somme énorme, prix de l'administration et du maintien de l'ordre et de la paix, représente 19 p. 100 de la production globale nette de l'industrie canadienne, y compris les mines, la pêche et l'agriculture; près de la moitié de la production agricole nette et plus que la production brute combinée des forêts et des mines; 50 p. 100 de la production des fabriques durant cette même année; et j'allais dire qu'à sa connaissance ou non, directement ou indirectement, chaque famille contribue sa part de cette somme qui entre dans le coût de la vie.

Je crois que plus tôt nous reviendrons à l'ancienne méthode d'impôt qui se proportionnait à 10 p. 100 de la production, et ramènerons nos institutions gouvernementales aux préceptes des 10 p. 100 de la loi de la tribu de Lévi, le mieux ce sera pour tout le monde. Les prélèvements de plus de 10 p. 100 ont été dénoncés bien des fois dans l'histoire de la civilisation, mais je me demande ce que l'on dira de nous si nous continuons de prélever, comme nous l'avons fait cette année-là, 19 p. 100 de la production nationale pour nos frais d'ordre et d'administration. Il y a certaines choses qu'il faut tous reconnaître, l'intérêt sur notre dette et le service des pensions sont des obligations d'honneur; nous n'y trouvons pas à redire et elles prendront du temps à s'éteindre.

Je désire insérer aux *Débats* le mouvement de l'intérêt sur notre dette au cours des deux dernières périodes décennales. En 1903, l'intérêt de la dette s'élevait à \$11,068,139 et le service des pensions à \$87,925. En 1913, dix

ans plus tard, l'intérêt s'élevait à \$12,605,822 et les pensions à \$283,188. En 1923, le service des intérêts représentait \$137,892,735, et celui des pensions, \$32,985,998.

Voilà des obligations qu'il nous faut acquitter, et cela demande des revenus. Nous sommes en honneur tenus de nous assurer des revenus suffisants pour acquitter ces obligations, et d'autres également. Mais quand le Gouvernement actuel croit devoir annoncer une réduction des impôts, chose à laquelle quelques-uns de ses adeptes pensaient et d'autres ne pensaient pas, je me permets de leur faire remarquer que nos importations s'élevant à 800 millions à peu près, une diminution de 1 p. 100 représente huit millions de moins pour la trésorerie, de même que l'arrêt, l'incertitude et une tendance à l'inquiétude dans les affaires. Si le Gouvernement actuel avait eu le bon esprit de s'en tenir à la situation acquise en 1921, la trésorerie aurait actuellement \$15,687,705 de plus.

Le Gouvernement s'est trompé en faisant cette réduction; son attitude ne tend à faciliter le paiement de l'intérêt de notre dette et des autres obligations auxquelles nous sommes tenus de faire honneur. Mais cette perte de revenus provenant de cette diminution de 2 p. 100 approximativement depuis l'avènement des libéraux n'est pas ce qui importe le plus. Je pensais justement à la ruine des industries qui a suivi cette réduction. Cette pensée m'est venue lorsque l'honorable représentant de Kent (N.-B.), (M. Doucet), prit la parole l'autre jour et nous dit que la réduction de 10 p. 100 dans le tarif sur les nitrates, les phosphates et la potasse avait non seulement diminué la fabrication de ces produits au Canada et fait disparaître des usines qui les fabriquaient, mais qu'il en était résulté une hausse dans le prix, et il cita des chiffres à l'appui. Je vais citer des chiffres afin d'être complet à ce sujet. Les prix moyens du gros pour les nitrates, les phosphates et la potasse étaient comme suit :

17 mars 1924:
4-8-4, \$40.70; 2-8-10, \$38.80; 2-10-2, \$34; superphosphate, 16 p. 100, \$19; sulfate d'ammoniaque (21 p. 100), \$68.

19 mars 1925:
\$42.77, augmentation de \$2.07—soit 5 p. 100; \$41.46, augmentation de \$2.66 ou de 6.8 p. 100; \$37.65, augmentation de \$3.65 ou de 17 p. 100; \$25, augmentation de \$6, ou de 31 p. 100; \$80, soit une augmentation de \$12 ou de 17.6 p. 100.

On trouvera ces chiffres dans une brochure publiée et signée par le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), et ces chiffres indiquent une augmentation de \$2.07 à \$12, soit une augmentation de 5 à 31 p. 100 sur le coût, de mars 1924 à mars 1925, après que le Gouvernement eut cru bon, comme il le pré-